

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT**

Le trente mai deux mille douze, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 22/05/2012

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

**PRESENTS** : Jean-Claude LEBLOIS, Christine RIFFAUD, Hervé VALADAS, Bernard DUMONT, Martine TANDEAU DE MARSAC, Bernard POUSSIN, Jean-Pierre ESTRADA, Jean-Pierre MORLON, Paul DUCHEZ, Sylvie ALAMARGOT (en remplacement de Alain FAUCHER), Gérard BARRAUD, Jean-Claude BASSET, Gérard BEAUBIER, Daniel CADET, Catherine CELESTIN, Arlette DEMAR, Roger DESROCHES (en remplacement de Dominique GILLES), Dominique DUNAUD, François ENGELIBERT (en remplacement de Hubert LEHMANN), Catherine GAUTHIER, Valérie GIROIR, Edith LERENARD, Alexandre MAZIN, Michelle MONDIT, Henri PALA, Emmanuel POISSON, Philippe STEYAERT, Sabine VINCENT, Odette WENCLICK (en remplacement de Nadine MAGY).

**EXCUSES** : Patrick DESCHARLES, Béatrice DUFOUR, Pierre LANGLADE, Monique REIX-BUSSY.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

## **2012-086 : DESIGNATION REPRESENTANT A L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la communauté de communes de NOBLAT,

Vu l'Arrêté Préfectoral 2010-2369 du 17 décembre 2010 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat, Vu la Délibération du Conseil Général de la Haute-Vienne en date du 16 février 2012 qui a pour objet de valider les conditions de la création de l'agence technique départementale de la Haute-Vienne, d'approuver l'adhésion du Département à cette structure et d'approuver le projet de statuts,

Vu le courrier de la Présidente du Conseil Général de la Haute-Vienne proposant à notre collectivité d'adhérer à l'agence technique départementale de la Haute-Vienne,

Par délibération 2012-070, le conseil communautaire a décidé d'adhérer à l'Agence Technique Départementale pour les opérations relatives au bâtiment et à l'informatique et a désigné Monsieur le Président de la Communauté de communes pour représenter l'intercommunalité au sein de cette agence.

Monsieur le Président de la Communauté de communes de Noblat ayant également été désigné par le Conseil Général, l'intercommunalité de Noblat doit délibérer à nouveau pour désigner un élu communautaire pour la représenter au sein de l'agence.

Il est donc proposé que Monsieur Jean-Pierre MORLON soit le représentant de la Communauté de Communes de Noblat au sein de l'agence technique départementale en lieu et place de Monsieur le Président de la Communauté de communes

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par  
29 voix pour, 0 contre et 0 abstention**

**Désigne** Monsieur Jean-Pierre MORLON pour siéger à l'assemblée générale de l'Agence Technique Départementale

**MODIFIE LA DELIBERATION 2012-070**

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 31 mai 2012

Certifié exécutoire


Reçu à la Préfecture

le :

Publié ou notifié

Le

2012-070

Le Président,  


Jean-Claude LEBLOIS

**Accusé de réception préfecture**

Objet de l'acte : DESIGNATION REPRESENTANT A L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE

Date de transmission de l'acte : 05/06/2012

Date de réception de l'accusé de  
réception : 05/06/2012

Numéro de l'acte : 2012-086 ( [voir l'acte associé](#) )

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20120530-2012-086-DE

Date de décision : 30/05/2012

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique  
5.3. Designation de représentants